

Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de Membres présents :	27
Nombre de Membres excusés :	06
Nombre de Membres absents :	00

**EXTRAIT  
DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MERCREDI 29 MARS 2017**

-----

*Le mercredi 29 mars à 18H30 en salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville  
s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de  
l'article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*

-----

**Étaient présents :**

**De la liste « Ensemble pour Méricourt » - Groupe « Union de la Gauche » :** MM. Bernard BAUDE, Marianne LENNE, Olivier LELIEUX, Rose-Marie JULLIARD, Jean Claude LEFEBVRE, Alexandre D'ANDREA, Maryse BLAISE, Laurent DUCAMP, Roger COQUART, Evelyne VISEUR, Roger JANKOWSKI, Ludivine HENNEAU, Jacques BECQUET, Céline DE POORTER, Christophe DELCUSE, Jeannine BALCEREK, José PRINGARBE, Jérôme FLEURANT, Joël CHOQUET, Dominique MICHAUX, Fabrice PLANQUE.

**De la liste « Méricourt Bleu Marine » - Groupe « Front National » :** MM. Etienne DEVOYE, Laurent DASSONVILLE, Anne COOLZAET, Sylvain LAOUR, Jean-Louis HERMEZ.

**De la liste « Avec vous pour Méricourt » - Groupe « Union de la Droite et du Centre » :** M. Daniel SAUTY.

**Étaient absents excusés :**

**De la liste « Ensemble pour Méricourt » - Groupe « Union de la Gauche » :** MM. Martine GALAMETZ donne pouvoir à Olivier LELIEUX, Latifa AÏT ABDERRAFII donne pouvoir à Bernard BAUDE, Fatima TRECH donne pouvoir à Roger COQUART, Nelly RAVAÏAU donne pouvoir à Marianne LENNE, Christophe LAOUR donne pouvoir à Laurent DUCAMP.

**De la liste « Avec vous pour Méricourt » - Groupe « Union de la Droite et du Centre » :** MADAME Annick CABY donne pouvoir à Daniel SAUTY.

**Président : Bernard BAUDE**

**Désignation du secrétaire de séance selon l'article. L. 2121-15 du CGCT :** Madame Rose-Marie JULLIARD.

BB/CABINET DU MAIRE//HH/GC

**2017-03-29. MOTION : « NOUS NOUS OPPOSONS A LA MISE A MORT DE NOTRE COMMUNE ! »**

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement des données à caractère personnel réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) : il ne sera plus possible de demander ou de renouveler les CNI dans toutes les mairies, mais seulement celles habilitées, soit seulement 27 pour tout le Pas-de-Calais, qui en compte pourtant 891.

Outre le fait, en totale contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique, que ce décret oblige le citoyen à des déplacements pour une formalité élémentaire, le Conseil Municipal de Méricourt s'interroge sur le bien-fondé de cette réforme qui cache mal la

volonté du pouvoir actuel de suivre à la lettre les recommandations de l'Union européenne et de supprimer les communes en France. Depuis de nombreuses années, en effet, il est de bon ton de prétendre que les 36 000 communes de notre pays seraient trop nombreuses, trop coûteuses, et qu'elles constitueraient un handicap.

La belle et ample mobilisation du 14 mars dernier, jour de la mise en place effective de la réforme, prouve que les citoyens Méricourtois ne sont pas prêts à voir disparaître la proximité des services publics et du contact régulier avec leurs Élus et les Agents qui savent leur réserver un accueil physique de qualité, personnalisé... et humain.

Les Élus du Conseil Municipal de Méricourt voient, chaque jour ou presque, dépérir les libertés publiques, à coup de directives européennes, à coup de « *Il n'y a qu'une politique possible* », à coups de baisses des dotations d'État aux communes. Et parce qu'ils constatent en parallèle un dépérissement de l'État et de la vie politique, ils refusent de se laisser enfermer dans une vision exclusivement comptable de l'action publique.

Ces Élus savent, pour le vivre au quotidien, qu'il existe encore un lieu où l'action publique est très majoritairement efficace, inventive, ouverte aux citoyens. Ce lieu, c'est la commune. Un lieu qui a prouvé devant l'Histoire qu'il était possible d'y inventer et de conquérir de nouvelles libertés publiques. Comme écrivait Jean Jaurès, « *C'est l'action incessante et toujours éveillée de ces municipalités innombrables qui suppléa à l'inévitable défaillance du pouvoir exécutif, maintint l'ordre, châtiat ou prévint les complots...* » Ne sous-estimons pas à quel point une municipalité peut être aussi un rempart à l'obscurantisme, à toutes les formes d'égoïsme.

C'est pourquoi ils refusent de voir réduit l'échelon essentiel de proximité et d'inventivité citoyenne.

Avec cette réforme, et après la RGPP, les lois MATPTAM ou NOTRE, c'est une nouvelle casse du service public, du savoir-faire des agents communaux, qu'ils soient techniques ou administratifs.

Aussi, eu égard à la baisse inévitable de la qualité du service public pour les Méricourtois, aux menaces qui pèsent *in fine* sur les libertés publiques, Les Élus du Conseil Municipal de Méricourt demandent non seulement la suppression de ce décret, mais aussi une refonte totale de la politique gouvernementale à l'égard des communes.

**Après avoir entendu son Président et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal unanime,**

**Refuse de voir réduit l'échelon essentiel de proximité et d'inventivité citoyenne.**

**Avec cette réforme, et après la RGPP, les lois MATPTAM ou NOTRE, c'est une nouvelle casse du service public, du savoir-faire des agents communaux, qu'ils soient techniques ou administratifs.**

**Aussi, eu égard à la baisse inévitable de la qualité du service public pour les Méricourtois, aux menaces qui pèsent *in fine* sur les libertés publiques,**

**Les Élus du Conseil Municipal de Méricourt demandent non seulement la suppression de ce décret, mais aussi une refonte totale de la politique gouvernementale à l'égard des communes.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Méricourt, le 30 mars 2017  
Le Maire,

Affiché, déposé, notifié le :

Bernard BAUDE.